

DEPARTEMENT  
DE  
SEINE & MARNE

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**N° 24/92**

Code nomenclature 752

**ASSOCIATION CANI DOG'S -  
ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION**

Effectif légal du Conseil 33  
Membres en exercice 33  
Majorité absolue 17  
**Présents 26**  
**Votants 33**

DATE DE CONVOCATION  
Le 13 septembre 2024

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de Mme Valérie LACROUTE, Maire, le jeudi 19 septembre 2024 à 18h30.

### Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC, Annie DURIEUX, Ziraute BOUHENNICHA, Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Philippe ROUX, Anne-Isabelle PAROISSIEN, Charlotte VAILLOT (excepté de 20h18 à 20h25) Gilles KINDERF, Odile HAVET, Sylvie RADZIMSKI, Paule QUINTON, Sylvie PIROU, Sophie DELAROCHE, Abderraouf BRAIK, Natacha SERGENT, Christian BRUNET, Anne-Marie MARCHAND, Philippe MENARD, Ségolène IDOUAOUK, Ahamada MFOIHAYA, Volkan ALGUL, Guillaume CAZURAN

### Excusés

Frédéric BAURY-SAILLY, Charlotte VAILLOT (de 20h18 à 20h25), Nicolas PAOLILLO, Elodie LABE, Daniel HELFRICH, Brice LAMBERT, Noé SULTAN, Elodie TARIKET, Josselin ADAM, Valérie LAMANDE-ROUET

### Pouvoirs

Frédéric BAURY-SAILLY à Philippe ROUX  
Charlotte VAILLOT à Ziraute BOUHENNICHA  
Nicolas PAOLILLO à Valérie LACROUTE  
Elodie LABE à Bernard COZIC  
Daniel HELFRICH à Florence MARCANDELLA  
Brice LAMBERT à Sophie DELAROCHE  
Noé SULTAN à Paule QUINTON  
Elodie TARIKET à Gilles KINDERF  
Josselin ADAM à Annie DURIEUX  
Valérie LAMANDE-ROUET à Philippe MENARD

Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### ASSOCIATION CANI DOGS -ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du Maire,

VU :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- L'avis de la commission finances, administration générale, services à la population,

CONSIDERANT :

- Que l'association CANI DOG'S, située à la CHAPELLE LA REINE, est une structure d'éducation canine. Elle délivre les permis de chiens catégorisés et organise les formations maîtres-chiens. L'association intervient occasionnellement sur la commune de Nemours pour la prise en charge vétérinaire des chiens réquisitionnés sur la commune.

077217703339-20240919-DI-2024-92-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

- Qu'elle est également intervenue pour la prise en charge d'un chien laissé à l'abandon par les gens du voyage lors de l'évacuation du terrain de la route de Morêt en octobre 2023

- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'association et à ce titre d'attribuer une subvention à hauteur de 1 430 €, correspondant au montant des frais engagés par l'association pour le traitement des animaux de NEMOURS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

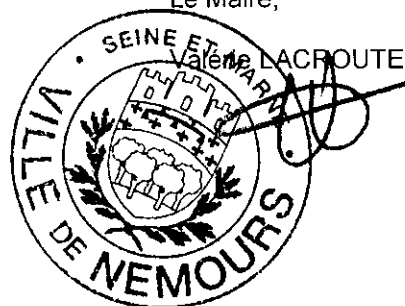
DECIDE

- De verser une subvention de 1 430 € à l'Association CANI DOG'S.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme.

Nemours, le 26 septembre 2024

Le Maire,



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 03.10.2024

Date d'affichage : 04.10.2024